

United Nations Conference on Trade and Development

14th Multi-Year Expert Meeting on Commodities and Development

09-11 October 2023, Geneva

Panel discussion on inclusive diversification: the case of Togo

By

Mr. Bassolawoè Koka, Director of Local Products Processing, General Directorate of Industry, Ministry of Commerce, Industry and Local Consumption, Togolese Republic

The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

QUELLES SONT LES POLITIQUES MISES EN PLACE POUR ENCOURAGER LE SECTEUR PRIVE ET PLUS PARTICULIEREMENT LES PETITES ET LES TRES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES EN MATIERE DE FISCALITE, DE FINANCES OU AUTRES AU TOGO ?

- la création d'un cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé, placé directement sous la coordination de Madame le Premier Ministre, chargé d'examiner et d'apporter des solutions idoines aux préoccupations du monde des affaires ;
- l'adoption de la loi relative au Partenariat Public Privé qui retrace clairement la collaboration agissante entre l'Etat et le secteur privé national ;
- la création d'une agence nationale de développement des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME).
- Guichet unique de création d'entreprise : le Centre des formalités des entreprises (CFE). Le gouvernement togolais a mis en place un guichet unique pour simplifier les procédures de création d'entreprise. Cela vise à réduire la bureaucratie et à faciliter le démarrage de nouvelles entreprises, y compris les PME. En 6 heures, une entreprise peut être créée actuellement au Togo.
- adoption de la loi portant statut de la Zone franche dans le secteur textile et habillement.
- La charte des TPME, avec 5 types de mesures d'aide et de soutien, permet la mise en place des mesures de soutien et d'accompagnement appropriées aux TPME en raison de leur vulnérabilité notamment face à la concurrence. Elle vise à centraliser et piloter toutes les initiatives de soutien aux TPME.
- la loi des finances exercices 2023 qui accorde des mesures incitatives aux TPME.

- le code des investissements en République togolaise qui offre des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs.

- la nouvelle loi sur les CGA sur les avantages fiscaux prévus par le code général des impôts ;

L'octroi des appuis et concours des programmes de promotion et de financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) est subordonné à l'adhésion du postulant à un CGA.

Une marge de préférence de cinq pour cent (5%) est appliquée aux offres faites dans les procédures de passation des marchés publics par les adhérents des CGA.

Ce taux de préférence est cumulable avec le taux de préférence communautaire de quinze pour cent (15%) en vigueur.

Lorsqu'elle met en œuvre cette marge de préférence, la personne responsable du marché doit en faire la mention, au préalable, dans le dossier d'appel d'offres et dans les autres documents de mise en concurrence afférents aux marchés ou à la convention de délégation de service.

- Financement des PME : Le Togo avait travaillé sur des initiatives visant à faciliter l'accès au financement pour les PME. Cela comprenait la création de fonds de garantie, de lignes de crédit spécifiques aux PME et le soutien aux institutions financières qui prêtaient aux PME.

L'Etat togolais apporte l'appui nécessaire au renforcement de la compétitivité des TPME à travers :

- Leurs mises à niveau, l'aménagement de site d'accueil qui leur sont prioritairement réservés, la formation en vue de l'amélioration de la qualité de leur produits et services (agroalimentaires, tourisme, Industries culturelles, industries textiles, les TIC, l'artisanat, la pharmacie, l'industrie forestière et tout autre secteur porteur qui constitue des niches autour desquelles peut s'articuler une stratégie globale de développement économique du Pays ;
- Les aides à une meilleure préparation des dossiers de financement des TPME présentés aux structures bancaires et financiers ;
- L'incitation des institutions financières au renforcement des lignes de crédits dédiés aux TPME ;
- L'appui à la mise place d'organisme de capital-risque ;
- Le Renforcement des capacités techniques et financières de la structure nationale de garantie ;
- L'encouragement des SFD à prendre en compte les besoins de financement des TPME à travers un mécanisme de garantie appropriée ;
- L'encouragement de la sous-traitance en vue de permettre aux TPME d'accéder à des marchés ;
- Les lois de finances annuelles dans lesquelles des dispositions sont prises par des mesures incitatives d'ordre fiscal et douanier spécifiques en faveur des TPME ;
- Le soutien aux entreprises en difficultés à travers un plan de redressement.
- Selon que l'entreprise est agréée en Zone franche ou sur le territoire douanier, elle a des avantages spécifiques douaniers et fiscaux.

Voilà les quelques dispositions pertinentes contenues dans la charte des très petites, petites et moyennes entreprises.

Dans quel cadre se sont faits les infrastructures et les investissements de la plateforme industrielle d'Adétikopé au Togo?

La plateforme industrielle d'Adétikopé au Togo a été développée dans le cadre de la politique de développement économique et industriel du gouvernement togolais. Cette plateforme fait partie d'un effort plus large visant à promouvoir l'industrialisation du pays et à attirer des investissements étrangers dans le secteur manufacturier.

En effet, elle fait partie d'un ensemble de 36 projets et 6 réformes prioritaires inscrits dans la **Feuille de route gouvernementale 2020 -2025** que le gouvernement a Adopté pour canaliser l'action gouvernementale par des projets prioritaires pour une transformation structurelle de l'économie gage de réduction de la pauvreté et d'accélération des progrès vers les objectifs de développement durable (ODD) ;

Le P20, comme il est nommé dans la FRG 20210-2025, est la construction d'un parc industriel autour du port de Lomé, a été inauguré le 6 juin 2021.

Voici quelques éléments clés du cadre dans lequel se sont faits les infrastructures et les investissements de cette plateforme :

1. **Plan national de développement** du Togo (2018-2022): Le Togo a élaboré un plan national de développement qui a pour objectif global : « de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». Un des objectifs spécifiques vise à transformer l'économie du

pays en promouvant l'industrialisation, la création d'emplois et la diversification de l'économie. Et la plateforme industrielle d'Adétikopé s'inscrit dans cette stratégie globale. **C'est de ce PND que découle la FRG 2020-2025 en ajustant la vision nationale intégrée** avec une compréhension d'ensemble du contexte du Togo, notamment en considérant le **contexte Covid-19 et les aspirations présidentielles**

2. **Incitations fiscales et réglementaires** : Le gouvernement togolais a mis en place un ensemble d'incitations fiscales et réglementaires pour encourager les investissements dans la plateforme industrielle. Cela peut inclure des avantages tels que des exonérations fiscales, des facilités douanières et d'autres mesures visant à réduire les coûts d'exploitation des entreprises.
3. **Partenariats public-privé** : Le développement de la plateforme industrielle d'Adétikopé implique souvent des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Le gouvernement travaille en collaboration avec des entreprises locales et internationales pour développer les infrastructures nécessaires et attirer des investissements.
4. **Secteurs cibles** : La plateforme industrielle d'Adétikopé cible divers secteurs, tels que l'agro-industrie, la transformation des produits alimentaires, l'industrie manufacturière, les technologies de l'information et de la communication, etc. Les choix sectoriels sont souvent déterminés en fonction des avantages comparatifs du pays et de la demande sur le marché.
5. **Infrastructures de base** : Le gouvernement investit dans les infrastructures de base telles que les routes, l'électricité, l'eau, et les services logistiques pour soutenir le développement de la plateforme industrielle et faciliter le fonctionnement des entreprises qui s'y installent.

En résumé,

La Création du parc industriel d'Adétikopé (PIA) : Fruit du PPP entre l'Etat togolais et le groupe ARISE IIP

- **Première phase :**
 - ❖ **Montant de l'investissement** de plus de 130 milliards de FCFA soit environ 200 millions d'euros (210 millions 530 000 dollars);
 - ❖ **Superficie** : 130 ha ;
- **Deuxième phase** : en projet
 - ❖ **Montant de l'investissement** : PM
 - ❖ **Superficie** : **400 ha** dont la moitié à consacrer à l'implantation d'une centrale photovoltaïque de plus de **5000 plaques** solaires pour générer **90 255 MWh** d'énergie par an, pouvant desservir en énergie environ **158 333 ménages**.
 - ❖ 20 entreprises au total sont prévues, 13 sur le 1^{er} site et 7 sur le 2^{ème} site.
 - ❖ Pour l'instant 10 entreprises sont encours d'installation, certaines produisent déjà.

N°	Raisons sociales	Coûts (milliers de dollars)	Activités	Nombre d'emplois
1	Togo wood	6	Production du bois	150
2	Togo Agro	11	Agro-alimentaire	220
3	M. Auto	26	Motos et Autos électriques	100
4	FHC Médica	10	Produits pharmaceutiques	50
5	ARTECH	2	Marbrerie	120
6	Nutisource	6	Production d'engrais	50
7	Textile Unit 1	191	Textile /habillement	5 400
8	Textile Unit 2	140	Textile /habillement	4 850

L'objectif de la plateforme industrielle d'Adétikopé est de créer un environnement propice aux affaires, d'attirer des investissements nationaux et étrangers, de stimuler la croissance économique, et de favoriser la création d'emplois dans la région. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges du gouvernement togolais visant à renforcer le secteur industriel du pays et à améliorer sa compétitivité sur la scène internationale.

Pourriez-vous nous donner quelques exemples de produits exportés à partir de cette plateforme et comment cette diversification économique se fait de manière inclusive ?

1. Nombre de jeunes formés : 1228 (667 femmes et 561 hommes), 224 en cours de formation (118 femmes et 106 hommes)

Le 1er export a eu lieu le 10 octobre 2023 avec 123 380 pièces.

Il y a 400 machines à GTC1 avec une capacité moyenne actuelle de 5 500 pièces par jour.

Les structures en place : 1 centre de formation et 1 centre de production. Pour les perspectives je préconise de vérifier avec le top management

2. Les Produits exportés par les entreprises de la PIA à ce jour sont :

- Tourteaux de soja ; - Huile de soja ; - Bois scié ; - Habit (T-shirt, polo...), vers les marchés des Etats Unis, le Bangladesh, le Pakistan, l'Inde, la Malaisie, le Bahrein et la France.

3. La diversification économique sur la PIA est inclusive car :

Le développement de la plateforme industrielle d'Adetikopé implique souvent des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Le gouvernement travaille en collaboration avec des entreprises locales et internationales pour développer les infrastructures nécessaires et attirer des investissements.

Secteurs cibles : La plateforme industrielle d'Adétikopé peut cibler divers secteurs, tels que l'agro-industrie, la transformation des produits alimentaires, l'industrie manufacturière, les technologies de l'information et de la communication, etc. Les choix sectoriels sont souvent déterminés en fonction des avantages comparatifs du pays et de la demande sur le marché.

En général :

Avec 51 000 tonnes de soja bio exportées vers l'espace Schengen en 2020, le Togo est le premier exportateur vers l'UE.

Dans la filière ananas, ce sont 44 000 tonnes produites en 2022 dont 38 000 tonnes de bio. Une production dont au moins 60 % est exportée vers l'Europe.